Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **130 (2004)**

Heft 05: **Jardins de passage**

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LES PRIORITÉS DE LA SIA POUR 2004

La direction de la **sia** *s'est réunie les 6 et 7 février au centre de séminaires de Gerzensee près de Berne pour définir le programme de travail de l'année en cours. Un grand nombre de projets et de thèmes prometteurs ont été mis à l'ordre du jour.*

Passation de marchés et attribution de mandats

La **sia** juge que les pratiques actuelles en matière de passation de marchés ne se distinguent guère par leur transparence et que les mises au concours de mandats publics présentent souvent des lacunes. Un groupe de travail va examiner les possibilités et l'opportunité de mettre sur pied des instances de réception et compilation des plaintes pour les différents secteurs d'activité en architecture, ingénierie civile, installations du bâtiment, etc. Une telle solution permettait à la **sia** d'intervenir de cas en cas et au nom de ses membres en faveur de procédures d'attribution loyales et transparentes.

La poursuite des travaux sur le cahier technique que la **sia** élabore à ce sujet a donc été approuvée. Ce document devrait habiliter les maîtres d'ouvrages à choisir le type d'appel d'offres et de procédure qui correspond le mieux à un besoin précis ; d'abord publié comme cahier technique (été 2004), il devrait à terme recevoir un caractère obligatoire plus affirmé sous forme de recommandation ou de règlement.

Recherche et développement dans la construction

L'environnement bâti suisse appelle des développements et un entretien maîtrisé. Les futurs besoins et les possibilités à venir n'en sont encore qu'à leurs balbutiements, mais ils ne font l'objet d'aucune étude systématique. Jusqu'ici, la recherche et le développement dans la construction se sont avant tout concentrés sur les matériaux et les essais. Sous la direction opérationnelle de Hansjürg Leibundgut, la plate-forme « Avenir de la construction » (Zukunft Bau) a maintenant soumis son projet à la Commission pour la technique et l'innovation (CTI) pour un examen préparatoire. La recherche en matière de construction et les transferts de connaissances qui s'y rattachent doivent en effet revoir leurs structures et leur mode de financement. La CTI y apportera une importante contribution dans la mesure où ce projet pourra être mis sur pied. Un réseau judicieusement constitué d'acteurs de la construction, de la production de matériaux, de la branche des études et d'associations faîtières est appelé à y engager expertise et moyens financiers. Jugeant l'entreprise très prometteuse, la direction de la **sia** réserve au projet une contribution totale de 50 000 francs pour les années 2004 et 2005. Le membre de la direction Andrea Deplazes a été choisi comme délégué pour le domaine de la recherche et du développement dans la construction.

Une proposition présentée par Daniel Kündig, président de la **sia**, a également été retenue : que la **sia** s'engage à rassembler et exploiter systématiquement les connaissances et expériences issues de concours de projets. Il s'agirait donc de documenter aussi bien les innovations et ouvrages réalisés, que les projets non retenus dans ce contexte. On créerait ainsi ce qui pourrait devenir un lieu de mémoire vivante - éventuellement ouvert au public - consacré à l'architecture et à la construction en général, en activant un ample champ de recherche. D'ici au printemps, un groupe de travail développera cette réflexion afin de présenter une esquisse concrète.

L'initiative culturelle de la SIA

La **sia** considère que sa mission inclut la protection et la diffusion des aspects culturels, patrimoniaux et qualitatifs liés au bâti. Prévue pour 2005, une initiative culturelle (appellation provisoire) est destinée à susciter le débat et à améliorer l'information relative à l'environnement bâti en Suisse.

Exercice professionnel

La direction est unanimement d'avis que la fixation de conditions d'exercice professionnel doit intégrer les domaines de spécialité de l'architecture, ainsi que ceux relevant de l'ingénierie. Dans ce cadre, une loi sur les architectes et les ingénieurs est actuellement sous les feux de la rampe, pour laquelle l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) s'apprête à mandater une commission placée sous la direction du professeur et docteur en droit Paul Richli de Lucerne.

Organisation de la direction

Outre la répartition des tâches entre membres de la nouvelle direction, il faut signaler l'élection de Andreas Bernasconi, dr. et ing. forestier, au poste de second vice-président de la **sia**.

Charles von Büren,
communication et éditions SIA

RPH : VALEURS *Z* 2004

Lorsque les nouveaux règlements concernant les prestations et les honoraires SIA 102, 103 et 108 sont entrés en vigueur, la **sia** a simultanément publié les valeurs $Z1$= 0,051 et $Z2$= 7,250. Elles servent à déterminer le facteur de base pour le volume d'heures nécessaires p et résultent d'un sondage auprès des bureaux d'étude. Elles restent valables jusqu'à nouvel ordre et ne seront fixées qu'en vertu de bases statistiques remaniées.

(ps/SIA)